



**MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE**  
**CFMM**

1 route de Tronchine BP 51  
74230 THÔNES

Tél : 04 50 02 00 79

Mail : [mfr.cfmm@mfr.asso.fr](mailto:mfr.cfmm@mfr.asso.fr)

[www.cfmm.fr](http://www.cfmm.fr)

SIRET 328 037 247 00017

Organisme de formation 82 74 00 229 74  
Association Loi 1901

# Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique = BNSSA Formation continue



Formation non enregistrée au RNCP ou au RS

## Public / Prérequis

Candidats âgés de 17 à 77 ans ayant un minimum de condition physique. Il doit présenter une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences de l'arrêté du 26 juin 1991.

## Prérequis

Avoir 17 ans à la date de l'examen. Le diplôme ne sera délivré qu'à la majorité du candidat.

Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue (recyclage annuel)

Satisfaire aux exigences du certificat médical à fournir avec le dossier d'inscription

Réussir les épreuves de sélection

## Sélection

Réaliser un parcours de 100 m chronométré :

- 25 m en nage libre
- 2 x 25 m incluant chacun une apnée de 15 m
- Un parcours de 25 m en remorquant une victime

Réaliser un parcours de 250 m chronométré :

200 m avec palmes, masque et tuba suivi de 50 m de remorquage d'une victime.

## Nombre de participants

12 minimum - 24 maximum

## Durée / dates

6 jours soit 39 heures

**Calendrier** : accessible sur notre site internet « calendrier et tarifs »

## Lieu(x)

CFMM et Piscine intercommunale Guy Châtel à Bonneville



## Objectif(s)

Cette formation, ouverte sur sélection, s'adresse aux personnes désirant être affectées à la sécurité et la surveillance des zones de baignade aménagées d'accès gratuit ou payant, en bord de mer, près des lacs et plans d'eau ou en piscine. En revanche, il ne peut en aucun cas enseigner la natation, ni animer les activités aquatiques

## Programme

Des entraînements de natation,  
L'apprentissage des techniques de sauvetage,  
La réglementation des baignades :  
Secourisme  
Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique,  
Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade,  
Signalisation d'un poste de secours,  
Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade,  
Balisage,  
Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale,  
Organisation des secours,  
Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours,  
Mise en œuvre des moyens d'alerte,  
Connaissance et diffusion des informations météorologiques,  
Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours,  
Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident,  
Mesures conservatoires,  
Premiers soins d'urgence,  
Alerte des secours publics.

## Compétences visées

- Réaliser les épreuves 1 et 2 de l'examen du BNSSA, les épreuves de sauvetage sans matériel et avec matériel ;
- Maîtriser les risques liés au milieu aquatique, de porter secours à une victime en réalisant les gestes adéquats et efficaces, de mobiliser les connaissances de secourisme pour répondre efficacement à une situation donnée (épreuve 3) ;
- Mettre en œuvre les connaissances nécessaires aux missions de sécurité et de sauvetage aquatique, obtenir 30 bonnes réponses minimum sur un QCM de 40 questions (épreuve 4).

## Indicateurs de performance

## Référent de la formation

Cyril DULOUE

Formateur PS, BNSSA

Formateur depuis 15 ans

[cyril.dulou@mfr.asso.fr](mailto:cyril.dulou@mfr.asso.fr)

| Années                       | 2019  | 2020                                   | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  |
|------------------------------|-------|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Indicateurs</b>           |       |  |       |       |       |       |       |
| <b>Nombres de stagiaires</b> | 18    | <b>PAS DE FORMATION SUITE AU COVID</b> | 21    | 18    | 14    | 14    | 10    |
| <b>Taux de réussite</b>      | 94 %  |  | 76 %  | 89 %  | 86 %  | 93 %  | 100 % |
| <b>Taux d'abandon(s)</b>     | 6 %   |  | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |
| <b>Taux de satisfaction</b>  | 100 % |  | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 80 %  |

## Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »  
Tarif réduit accordé pour les élèves/étudiants du CFMM, les adhérents de l'association CFMM, le personnel.

Autre(s) financement(s) :

- Auto-financement
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

## Poursuite d'étude(s)

Le BNSSA est un des pré-requis pour entrer en formation de BPJEPS AAN qui décerne le titre de MNS. Le CFMM propose aussi cette formation. Plus d'informations sur notre site : <https://www.cfmm.fr/bpjeeps-activites-aquatiques-et-de-la-natation/>

## Encadrement

Formateur habilité



Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

## Hébergement – restauration

### Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert en période scolaire).

Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde. Tous les jours après le déjeuner (prévoir 2 ou 3 personnes par groupe prédéfini) pour nettoyer les tables, balayer et vider les poubelles si nécessaire.

### Se loger :

Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05

## Pour se rendre au CFMM / modalités d'accès

Le CFMM vous accueille du Lundi au Vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

## Méthodes pédagogiques

Entraînements natation, Ateliers pratiques, Apports de connaissances

## Modalités d'évaluation

### Suivi de l'action

Emargement à la demi-journée

### Evaluation de l'action

Épreuves conformes à l'arrêté du 22 juin 2011

Épreuve n°1 : Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m

Épreuve n°2 : Parcours de sauvetage avec palmes, masques et tubas, en continu de 250 m

Épreuve n°3 :

Porter secours à une personne en milieu aquatique

Épreuve n° 4 : QCM de 40 questions

### A l'issue de la formation, vous recevrez

Une attestation de fin de formation et une attestation de présence  
Diplôme du BNSSA



## PLAN D'ACCÈS

### Gare Routière Thônes

2 Route Aravis, 74230 Thônes

↑ Prendre la direction sud-ouest sur Rue du Plt des Glières vers Pass. du Vieux Pont

130 m

↙ Prendre complètement à gauche sur Rue Blanche/Av. d'Annecy/D12

➡ Continuer de suivre Rue Blanche/D12

81 m

➡ Prendre à droite sur Rue Louis Haase

400 m

↙ Tourner légèrement à gauche pour rester sur Rue Louis Haase

83 m

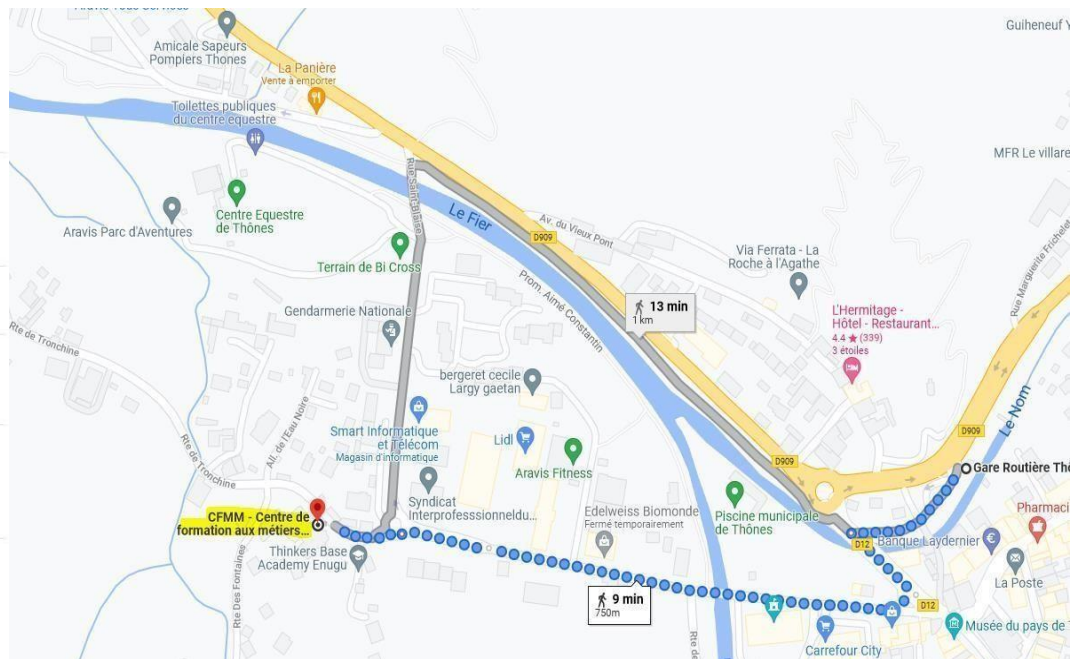
⤿ Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rte de Tronchine

➡ Votre destination se trouvera sur la gauche.

77 m

**CFMM - Centre de formation aux métiers de la montagne**

1 Rte de Tronchine, 74230 Thônes





MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE  
CFMM

1 route de Tronchine BP 51  
74230 THÔNES

Tél : 04 50 02 00 79

Mail : [mfr.cfmm@mfr.asso.fr](mailto:mfr.cfmm@mfr.asso.fr)  
[www.cfmm.fr](http://www.cfmm.fr)

SIRET 328 037 247 00017  
Organisme de formation 82 74 00 229 74  
Association Loi 1901

# Recyclage « Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique » = FC BNSSA

## Formation continue



Formation non enregistrée au RNCP ou au RS

### Objectif(s)

Le titulaire du BNSSA qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les cinq ans, à une vérification de maintien des acquis, comprenant les 2 épreuves que sont le parcours de sauvetage aquatique de 100 mètres et porter secours à une personne en milieu aquatique.

### Programme

Formation essentiellement en pratique soit en piscine ou sur un lac  
Rappel réglementaire et révision des techniques professionnelles  
préparation aux épreuves

Approche du noyé

Prise de la victime au fond

Remontée à la surface

Maintien de la victime

Remorquage

Sortie de l'eau

Parades aux prises du noyé

**Compétences/capacités professionnelles visées :**

Maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

### Compétences visées

Maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

### Public / Prérequis

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance : principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer, près des plans d'eau d'un établissement d'accès payant (piscine)

### Prérequis

Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue (recyclage annuel)

Satisfaire aux exigences du certificat médical à fournir avec le dossier d'inscription

Être titulaire du BNSSA

### Pas de sélection

### Nombre de participants

08 minimum - 24 maximum

### Durée / dates

2 jours soit 8 heures

**Calendrier :** accessible sur notre site internet « calendrier et tarifs »

### Lieu(x)

CFMM et Piscine intercommunale  
Guy Châtel à Bonneville

### Référent de la formation

Cyril DULOUE  
Formateur PS, BNSSA  
Formateur depuis 15 ans  
[cyril.dulou@mfr.asso.fr](mailto:cyril.dulou@mfr.asso.fr)

### Indicateurs de performance

| Années                | 2020                            | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025 |
|-----------------------|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|
| Indicateurs           |                                 |       |       |       |       |      |
| Nombres de stagiaires | PAS DE FORMATION SUITE AU COVID | 16    | 9     | 8     | 12    |      |
| Taux de réussite      |                                 | 100 % | 89 %  | 100 % | 92 %  |      |
| Taux d'abandon(s)     |                                 | 0     | 0     | 0     | 0     |      |
| Taux de satisfaction  |                                 | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |      |



## Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »  
Tarif réduit accordé pour les élèves/étudiants du CFMM, les adhérents de l'association CFMM, le personnel.

Autre(s) financement(s) :

- Auto-financement
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

## Poursuite d'étude(s)

Réaliser une formation continue BNSSA tous les 5 ans

## Encadrement

Formateur habilité



Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

## Hébergement – restauration

### Restauration :

Prévoir son repas

### Se loger :

Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05

## Pour se rendre au CFMM / modalités d'accès

Le CFMM vous accueille du Lundi au Vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

## Méthodes pédagogiques

Entraînements natation, Ateliers pratiques, Apports de connaissances

## Modalités d'évaluation

### Suivi de l'action

Emargement à la demi-journée

### Evaluation de l'action

2 Épreuves conformes à l'arrêté du 22 juin 2011

Épreuve n°1 : Epreuve sur un parcours de 100 m avec 2 apnées en moins de 3 mn maximum

Épreuve n°2 : Épreuve de sauvetage d'un noyé

### A l'issue de la formation, vous recevrez

Une attestation de fin de formation, une attestation de présence et attestation de Formation Continue du BNSSA



## PLAN D'ACCÈS

### **Gare Routière Thônes**

2 Route Aravis, 74230 Thônes

↑ Prendre la direction sud-ouest sur Rue du Plt des Glières vers Pass. du Vieux Pont

130 m

↙ Prendre complètement à gauche sur Rue Blanche/Av. d'Annecy/D12

➡ Continuer de suivre Rue Blanche/D12

81 m

➡ Prendre à droite sur Rue Louis Haase

400 m

↙ Tourner légèrement à gauche pour rester sur Rue Louis Haase

83 m

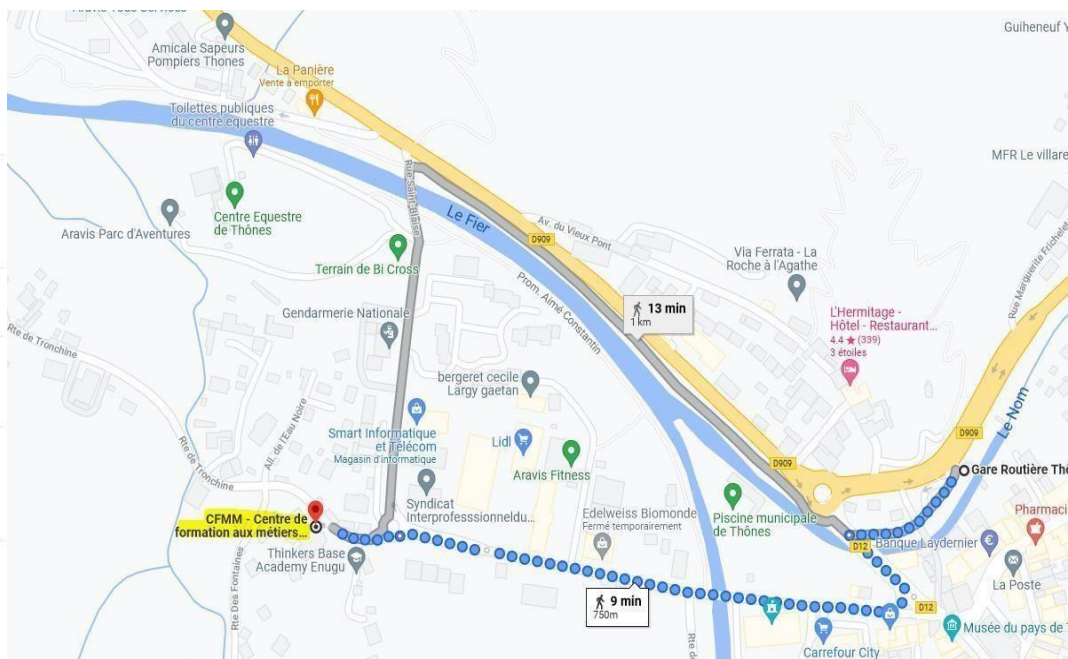
➡ Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rte de Tronchine

➡ Votre destination se trouvera sur la gauche.

77 m

### **CFMM - Centre de formation aux métiers de la montagne**

1 Rte de Tronchine, 74230 Thônes





**MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE**  
**CFMM**

1 route de Tronchine BP 51  
74230 THÔNES  
Tél : 04 50 02 00 79

Mail : [mfr.cfmm@mfr.asso.fr](mailto:mfr.cfmm@mfr.asso.fr)  
[www.cfmm.fr](http://www.cfmm.fr)

SIRET 328 037 247 00017  
Organisme de formation 82 74 00 229 74  
Association Loi 1901

## BP JEPS Educateur Sportif mention AAN

### « Activités Aquatiques et Natation »

Formation continue – Formation en apprentissage



Formation certifiante en présentiel

RNCP36248

Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date échéance enregistrement : 01-01-2027

#### Objectif(s)

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport option Activités Aquatiques et de la Natation confère le titre de MNS (Maître-Nageur Sauveteur). Le Maître-Nageur Sauveteur est le garant de la sécurité des baigneurs. En tant qu'éducateur sportif, il peut enseigner la natation ainsi qu'animer des activités aquatiques contre rémunération.

Cette formation est encadrée par l'arrêté du 29 juillet 2021 (NOR : SPOV2123682A)

#### Programme

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

#### Compétences visées

C1.1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

C1.2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

C1.3 - Contribuer au fonctionnement d'une structure.

C2.1 - Concevoir un projet d'animation

C2.2 - Conduire un projet d'animation

C2.3 - Evaluer un projet d'animation

C3-1 - Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C3.2 - Conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C3.3 - Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C4.1 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.

C4.2 - Maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.

C4.3 - Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.

C4.3 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

#### Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »

Autre(s) financement(s) :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les demandeurs d'emploi
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Auto-financement
- Eligible au CPF
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

#### Référent de la formation

Marie LEROY-EVANNO

BNSSA - BEESAN

Formatrice depuis 2 ans

[marie.leroy-evanno@mfr.asso.fr](mailto:marie.leroy-evanno@mfr.asso.fr)

#### Public / Prérequis

Personnes sportives et aquatiques titulaires du BNSSA et du PSE 1 à jour.

#### Prérequis

Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.

Être titulaire du BNSSA assorti de la mise à jour de la formation continue le cas échéant.

Faire une demande d'inscription à la formation en ligne

Présenter une pièce d'identité en cours de validité

Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'exercice et l'encadrement des activités aquatiques de la profession de maître-nageur-sauveteur datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions, établi conformément au modèle figurant en annexe IV de l'arrêté du 29/07/2021  
Toutes ces pièces doivent être présentes dans le dossier d'inscription du candidat

Réaliser un 400m nage libre en moins de 7min40, performance attesté une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et selon le modèle d'attestation figurant en annexe V de l'arrêté du 29/07/2021. Ce test peut être réalisé lors de la journée de sélection.

Pouvoir présenter un casier judiciaire vierge

#### Sélection

Dossier complet comprenant les pré-requis, un CV et une lettre de motivation

1/ Epreuves aquatiques

- 400m nage libre en moins de 7minutes et 40 secondes
- 100m 4 nages chronométré et évalué sur la technique

2/ Entretien de 30 minutes permettant d'échanger avec un jury sur les expériences passées et les motivations

#### Nombre de participants

12 minimum - 24 maximum

#### Durée / dates

966 heures de formation soit :

616 heures en centre

350 heures en structure d'alternance



#### Lieu(x)

CFMM de Thônes

**Piscines partenaires :** Plage de Thonon, Piscine d'Ugine, Centre nautique Guy Châtel à Bonneville, L'Île bleue de Seynod, Piscine du canton de Thônes (La Clusaz, Grand Bornand, Thônes)

## Poursuite d'étude(s)

Recyclage tous les 5 ans

## Encadrement

Des formateurs habilités

## Indicateurs de performance

## Modalités d'accès

### Dispenses et allègements : Voir annexe III de l'arrêté

Des dispenses ou allègements peuvent être accordés, définis lors de l'entretien de parcours individuel au regard des diplômes obtenus.

**Pour rappel :** Les unités capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2) sont transversales et commune à tous les BPJEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « Activités Aquatiques et de la Natation » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif ». Les unités capitalisables acquises par la voie de l'équivalence sont acquises définitivement.

| Années  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Indicateurs</b>  |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| <b>Nombres de stagiaires présentés à l'examen</b>               | 9     | 13    | 15    | 8     | 16    | 15    | 9     | 18    | 20    |
| <b>Taux de présentation à l'examen</b>                          | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 89 %  | 100 % | 95 %  |
| <b>Nombres de stagiaires reçus à l'examen</b>                   | 8     | 13    | 13    | 8     | 16    | 12    | 8     | 14    | 17    |
| <b>Taux de réussite</b>   | 89 %  | 100 % | 87 %  | 100 % | 100 % | 80 %  | 89 %  | 78 %  | 85 %  |
| <b>Taux d'abandon(s)</b>  | 11 %  | 0     | 13 %  | 0     | 0     | 0     | 11 %  | 0 %   | 0%    |
| <b>Taux de satisfaction</b>                                     | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100%  | 100%  | 100 % | 100 % |
| <b>Taux d'insertion global</b>                                  |       |       |       |       | 94 %  | 83 %  | 100 % | 83 %  | 85 %  |
| <b>Taux d'insertion dans le métier visé et les équivalences</b> |       |       |       |       | 75 %  | 67 %  | 75 %  | 67 %  | 75 %  |

## Hébergement – restauration

### Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert en période scolaire).

Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde. Tous les jours après le déjeuner (prévoir 2 ou 3 personnes par groupe prédéfini) pour nettoyer les tables, balayer et vider les poubelles si nécessaire.

### Se loger :

Possibilité d'être loger au CFMM

Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05



Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

## Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances, partage d'expérience, mises en situation individuelles et collective, travaux de groupe.

## Modalités d'évaluation

### Suivi de l'action

Emargement à la demi-journée

### Evaluation de l'action

Evaluation selon l'article A. 212-47-3 du code du sport et l'arrêté du 29/07/2021

### A l'issue de la formation, vous recevrez

L'Organisme de formation présente les résultats au jury de la DRAJES. Si les résultats sont validés par le jury. La DRAJES édite les diplômes, les lauréats reçoivent leurs diplômes par voie postale.

## Pour se rendre au CFMM

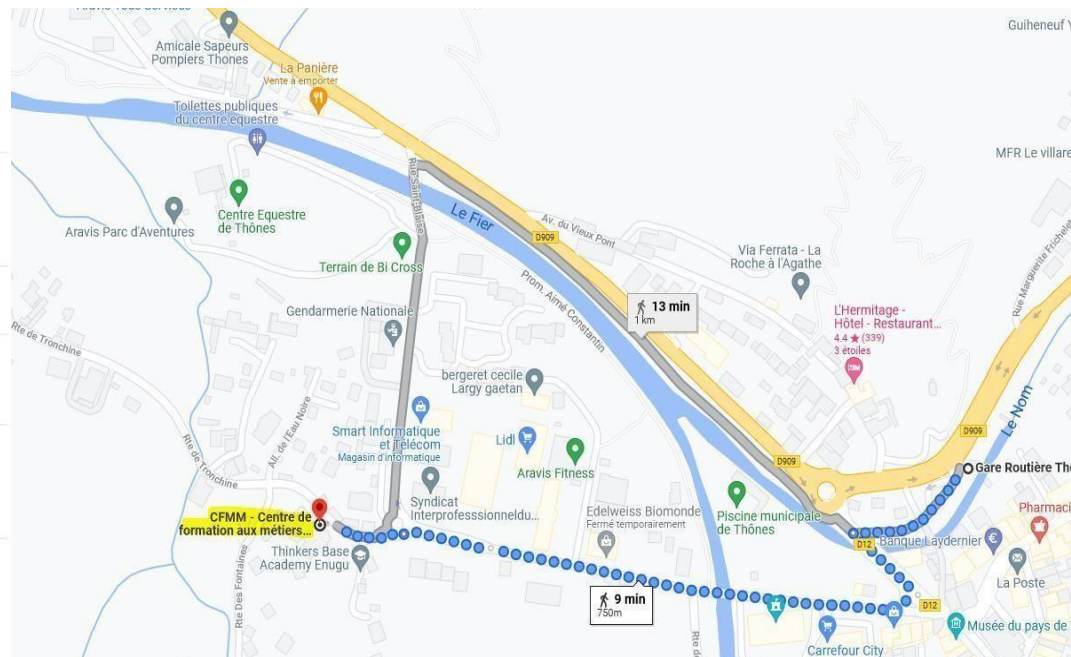
### Gare Routière Thônes

2 Route Aravis, 74230 Thônes

- ↑ Prendre la direction sud-ouest sur Rue du Plt des Glières vers Pass. du Vieux Pont  
130 m
- ↶ Prendre complètement à gauche sur Rue Blanche/Av. d'Annecy/D12  
1 Continuer de suivre Rue Blanche/D12  
81 m
- ↷ Prendre à droite sur Rue Louis Haase  
400 m
- ↶ Tourner légèrement à gauche pour rester sur Rue Louis Haase  
83 m
- 🔄 Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rte de Tronchine  
1 Votre destination se trouvera sur la gauche.  
77 m

### CFMM - Centre de formation aux métiers de la montagne

1 Rte de Tronchine, 74230 Thônes





**MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE**  
**CFMM**

1 route de Tronchine BP 51  
74230 THÔNES  
Tél : 04 50 02 00 79

Mail : [mfr.cfmm@mfr.asso.fr](mailto:mfr.cfmm@mfr.asso.fr)  
[www.cfmm.fr](http://www.cfmm.fr)

SIRET 328 037 247 00017  
Organisme de formation 82 74 00 229 74  
Association Loi 1901

# Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur = CAEP MNS

## Formation continue



Formation certifiante en présentiel

RS : 6533

Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date échéance enregistrement : 15-02-2029

### Objectif(s)

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur, atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

*L'Arrêté\* du 26/05/1983 modifié le 20/01/2022 instaure l'obligation du recyclage quinquennal pour les personnes ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).*

### Programme

#### 1° Procédures de secours :

Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ;  
Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ;  
Présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu ;  
Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

#### 2° Evolution de l'environnement professionnel :

Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;  
Enseignement et animation des activités aquatiques dont l'aisance aquatique ;  
Prévention des maltraitances  
Prise en compte des publics en situation de handicap  
Evolution en matière de sécurité ;  
Santé et sécurité des pratiquants ;  
Cadre réglementaire d'exercice.

### Compétences visées

Elle vise le maintien des compétences ainsi que l'acquisition de connaissances nouvelles liées à l'évolution de la profession, dans le domaine de la sécurité aquatique.

#### Évolution de l'environnement professionnel :

Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;  
Enseignement et animation des activités aquatiques ; - évolution en matière de sécurité ;  
Santé et sécurité des pratiquants ; - cadre réglementaire d'exercice.

#### Procédures de secours :

Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ;  
Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ;  
Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;  
Présentation cas concret



### Public / Prérequis

Publics détenant un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur

### Prérequis

Publics détenant un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur

### Sélection

Avoir le titre de MNS (Maître-Nageur Sauveteur),  
Il est nécessaire d'être à jour dans sa formation continue en secourisme pour s'inscrire à la révision.

### Nombre de participants

12 minimum - 24 maximum

### Durée / dates

3 jours soit 21 heures

**Calendrier** : accessible sur notre site internet « calendrier et tarifs »

### Lieu(x)

Piscine D'Ugine  
Plage de Thonon Les Bains

### Référent de la formation

Marie LEROY-EVANNO  
BNSSA - BEESAN  
Formatrice depuis 2 ans  
[marie.leroy-evanno@mfr.asso.fr](mailto:marie.leroy-evanno@mfr.asso.fr)

### Indicateurs de performance

| Indicateurs           | Années |       |       |       |       |       |       |
|-----------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                       | 2019   | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  |
| Nombres de stagiaires | 34     | 53    | 47    | 45    | 48    | 39    | 42    |
| Taux de réussite      | 100 %  | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Taux d'abandon(s)     | 0 %    | 0 %   | 0 %   | 0 %   | 0 %   | 0 %   | 0 %   |
| Taux de satisfaction  | 100 %  | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

## Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »  
Tarif réduit accordé pour les élèves/étudiants du CFMM, les adhérents de l'association CFMM, le personnel et les adhérents de la FNMNS

Autre(s) financement(s) :

- Auto-financement
- Eligible au CPF
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

## Poursuite d'étude(s)

Recyclage tous les 5 ans

## Encadrement

Formateur habilité



Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

## Hébergement – restauration

### Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert en période scolaire).  
Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde. Tous les jours après le déjeuner (prévoir 2 ou 3 personnes par groupe prédéfini) pour nettoyer les tables, balayer et vider les poubelles si nécessaire.

### Se loger :

Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05

## Pour se rendre au CFMM / modalités d'accès

Le CFMM vous accueille du Lundi au Vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

## Méthodes pédagogiques

Environnement professionnel, sécurité, cadre réglementaire, évolutions nouvelles.

## Modalités d'évaluation

### Suivi de l'action

Emergence à la demi-journée

### Evaluation de l'action

2 épreuves :

- EC de réaliser 300m en nages libre avec palmes, sans temps d'arrêt ni repris d'appuis.
- EC de porter secours sur une personne en difficultés avec techniques de sauvetage et remorquage puis entretien avec le jury

### A l'issue de la formation, vous recevrez

Une attestation de fin de formation et une attestation de présence  
Attestation « Certificat d'aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur » transmis par la DRAJES



## PLAN D'ACCÈS

### Gare Routière Thônes

2 Route Aravis, 74230 Thônes

- ↑ Prendre la direction sud-ouest sur Rue du Plt des Glières vers Pass. du Vieux Pont  
130 m
- ↙ Prendre complètement à gauche sur Rue Blanche/Av. d'Annecy/D12  
1 Continuer de suivre Rue Blanche/D12  
81 m
- Prendre à droite sur Rue Louis Haase  
400 m
- ↖ Tourner légèrement à gauche pour rester sur Rue Louis Haase  
83 m
- 🌀 Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rte de Tronchine  
1 Votre destination se trouvera sur la gauche.  
77 m

### CFMM - Centre de formation aux métiers de la montagne

1 Rte de Tronchine, 74230 Thônes

